

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} Les 56 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM HASSAN		NATHALIE	E.P.PU JEAN MOULIN 150 rue Jean Moulin 07120 RUOMS
MM CANO ROUX		CORINNE	E.P.PU DE LA TOUR 3 PLACE PIERRE DUMAZEL 07130 SOYONS
MM MOURIN FOGERON		CORINNE	IEN ANNONAY 3 rue Jacques Prévert 07100 ANNONAY
MM CROS CRESPY		ISABELLE	E.E.PU BEAUSOLEIL 13 rue Albert Seibel 07200 AUBENAS
MM PAILHES-MOUNIER MOUNIER		MYRIAM	E.P.PU CLAUDE PRADAL Avenue Jacques Dupré 07170 VILLENEUVE DE BERG
MM CHANAL TEISSIER		SYLVIE	E.E.PU BREMONDIERES 18 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 07130 ST PERAY
MM PICHON		BEATRICE	E.P.PU 07170 ST GERMAIN

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM DE OLIVEIRA BRUNEAU	NATHALIE	E.E.PU 2 place de l'église 07210 ST LAGER BRESSAC	
MM ROSSILLE	ANNE-SOPHIE	E.M.PU LA SAVINE 425 RUE ANDRÉ MALRAUX 07500 GUILHERAND GRANGES	
MM ROCHE	SONIA	E.E.PU LOUISE MICHEL 4 RUE DE L'EGLISE 07300 ST JEAN DE MUZOLS	
MM VERNET DUSSURGEY	DANIELE	E.P.PU RUE DES ECOLES 07190 ST PIERREVILLE	
MM ZEN	NATHALIE	E.P.PU QUARTIER LE SAUZET 07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS	
MM CLERGET—RAPHARD RAPHARD	SANDRINE	E.P.PU 2 place des écoles 07560 MONTPEZAT SOUS BAUZON	
MM PIZON LADET	INGRID	E.P.PU 349 avenue des Lilas 07210 BAIX	
MM AUDIGIER	CHRISTINE	E.E.PU MELAS 7 AVENUE VAILLANT COUTURIER 07400 LE TEIL	
MM SONNIER	ANNE	E.P.PU QUARTIER LE SAUZET 07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS	
MM CELLIER	FLORENCE	E.P.PU ALBIN MAZON 41 A route De Chassiers 07110 LARGENTIERE	
MM BODY SAGNOLE	NADEGE	E.E.PU ROSA PARKS 37 avenue de l'Europe Unie 07400 LE TEIL	
MM SCHMITT-STARCK SCHMITT	CYNTHIA	IEN PRIVAS-LAMASTRE 18 A place Andre Malraux 07006 PRIVAS CEDEX	

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM ROUSSEAU		STEPHANIE	E.E.PU 2 place de l'église 07210 ST LAGER BRESSAC
MM MONTIGNEAUX		PASCALE	E.P.PU JEAN MOULIN 150 rue Jean Moulin 07120 RUOMS
MM DUBOIS FERNANDEZ		MARIE	IEN ASH 18 A place Andre Malraux 07006 PRIVAS CEDEX
M. NIVOLLET		FABIEN	E.P.PU GEORGES LEBRAT 95 route d'Intras 07400 VALVIGNERES
MM MOUGIN		MELANIE	E.P.PU 44 CHEMIN DE LA FILATURE 07800 ST LAURENT DU PAPE
MM LACAN MOREL		NATHALIE	E.P.PU LES CHAMPS FLEURIS 227 RUE DE L'EGALITÉ 07340 PEAUGRES
M. RIVET MOULS		EMMANUEL	IEN GUILHERAND—GRANGES 251 RUE ANATOLE FRANCE 07500 GUILHERAND GRANGES
MM VAN DEN ABEELE		MARCELLINE	E.P.PU INTERCOMMUNALE 268 route du Mas de Lafont 07140 GRAVIERES
MM NILSEN BOUVARD		VIRGINIE	IEN ASH 18 A place Andre Malraux 07006 PRIVAS CEDEX
M. TOURON		FREDERIC	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM RIBET ROUSSEL		NATHALIE	E.P.PU ALBERTINE MAURIN 40 allée des écoliers 07250 ROMPON
MM GOUDARD		AGNES	

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. HINSINGER	LAURENT	
MM GIRARD SMAOUN	MYRIAM	E.P.PU 07170 LUSSAS
MM CHANOIR	LAURENCE	E.P.PU 100 chemin du cèdre 07150 SALAVAS
MM BALLERY	AGNES	E.M.PU PARC JEAN JAURÈS 07600 VALS LES BAINS
MM MEJEAN	ROSELYNE	E.M.PU ROSA PARKS 455 boulevard de Paste 07000 PRIVAS
MM THOMAS	MURIEL	E.M.PU PAUL VINCENSINI 73 rue de la Grande Fontaine 07210 CHOMERAC
MM TURIER VERGNE	MARIANNE	E.P.PU 07690 VOCANCE
MM LOUBEYRE	MARIE-PIERRE	SEGPA CLG MARIE CURIE PLACE CARNOT 07301 TOURNON SUR RHONE CEDEX
MM BREYSSE JACQUET	LAURENCE	E.P.PU 07380 JAUJAC
M. GENEST	ARNAUD	E.E.PU LOUISE MICHEL 4 RUE DE L'EGLISE 07300 ST JEAN DE MUZOLS
MM BEROD SCHAERER	MIRIAM	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM DELHOMME	SABINE	E.M.PU BLANCHE PEYRON 2 rue des Lavandières 07800 ST GEORGES LES BAINS

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM FARGIER		SANDRINE	
MM VASCHALDE		CHRISTIANE	E.P.PU Rue de Souège 07260 JOYEUSE
MM KEBIR		NADIA	E.E.PU 76 place Neuve 07400 ALBA LA ROMAINE
MM BAILLY-MAITRE		MONIQUE	
MM DEGAS		ROSELYNE	E.M.PU FONT CHEVALIER RUE FONT-CHEVALIER 07100 ANNONAY
MM THERME ALLEYSSON		SYLVIE	E.P.PU 1 rue Jules Ferry 07000 ST JULIEN EN ST ALBAN
MM PEREZ		FABIENNE	E.P.PU 143 rue De l'école 07230 LABLACHERIE
M. CAUSSE		REMI	E.P.PU RENE CASSIN 90 RUE RENÉ CASSIN 07360 LES OLLIERES SUR EYRIEUX
M. BABEY		CHRISTOPHE	SEGPA CLG MARIE CURIE PLACE CARNOT 07301 TOURNON SUR RHONE CEDEX
M. HUSSON		OLIVIER	E.E.PU BEAUSOLEIL 13 rue Albert Seibel 07200 AUBENAS
M. BORGE		HERVE	E.P.PU 07170 LUSSAS

MM GARCIN	KARINE	E.E.PU Place des écoles 07400 MEYSSE
MM URVOY	BEATRICE	E.E.PU Place des écoles 07400 MEYSSE

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 30/06/2026

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Pour le Recteur de l'académie de Grenoble
et par délégation,

Le Directeur académique des services

de l'éducation nationale de l'Ardèche
des services de l'académie
de l'Education Nationale
Thierry AUMAGE, ^{titulaire}
Le Secrétaire général de l'Ardèche
Anna DELAUNAY

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,

- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « l'aléa recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 78.65 %, la part des hommes est de 21.35 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 83.93 %, la part des hommes est de 16.07 %.

